
LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LA RECHERCHE DE L'OPTIMUM EN GESTION FORESTIÈRE : DES ÉVALUATIONS ÉCONOMIQUES POUR DÉCIDER ?

par Jean-Philippe **Terreaux**¹ et Romain **Pirard**²

La production forestière est certes multifonctionnelle, mais pour les gestionnaires et les propriétaires le principal produit rémunéré reste le bois. Dans ce cadre, la biodiversité peut déjà être perçue simplement comme un des facteurs de stabilisation de cette activité (par exemple en permettant une meilleure résistance à différents aléas), bénéfique sur les plans économique, social et environnemental (l'« effet de sillage »). Les modalités d'intervention en sylviculture ne sont pas neutres, et tout est question de mesure : ainsi ce sont généralement les « perturbations intermédiaires » qui conduisent à la plus grande richesse en biodiversité. Mais cette richesse n'est pas nécessairement ici un objectif en soi, juste un moyen.

Cela étant, les objectifs sociétaux évoluent. Cet effet de sillage ne suffit plus à justifier certaines actions forestières, surtout pour les forêts publiques. Le renforcement de préoccupations sociales et environnementales sous différents angles d'approche (l'importance de ne pas réduire la diversité des écosystèmes, des espèces et des gènes ; la protection des sols et des ressources en eau ; l'accueil du public ; la variété et l'harmonie des paysages...) doit conduire à évaluer plus précisément d'une part les services environnementaux, d'autre part la biodiversité ne serait-ce que parce que celle-ci est à l'origine d'une partie de ces services. Cette évaluation peut se faire sur des critères bio-physiques, mais de plus en plus d'une manière économique. Concernant les forêts, il serait ainsi possible par le biais d'évaluations économiques de mieux définir les équilibres souhaités par la société, entre production de bois et sauvegarde de l'environnement et de la biodiversité, et de mettre en place les outils les plus efficaces et les moins coûteux pour l'atteinte de ces équilibres.

Ces évaluations économiques devraient théoriquement permettre d'orienter des décisions concernant l'allocation des différents facteurs (les sols, les ressources financières...), de faciliter certains arbitrages ou encore de motiver des mesures de compensation lorsque les atteintes à la biodiversité sont inévitables. Elles pourraient donc conduire à mettre en place différents types d'outils en fonction du but recherché, parmi lesquels :

- les outils réglementaires (directives, zonages, réglementation des réserves),
- les outils d'incitation économique (subventions, incitations diverses sur les prix ou sur les quantités)

Il reste cependant plusieurs difficultés à surmonter : définir précisément ce qu'est la valeur (à ne pas confondre avec le prix ni avec le coût), bien comprendre pourquoi les marchés, seuls, ne peuvent permettre d'atteindre les équilibres souhaités (asymétries d'information, problèmes de définition des droits de propriété etc.), et analyser les raisons d'une faible utilisation en pratique des évaluations économiques pour la décision. On saisit mieux ainsi pourquoi cette évaluation ne conduit pas vers une « marchandisation » de la biodiversité. D'ailleurs en tant que « bien public » la biodiversité s'y prêterait assez mal.

Au total il reste difficile de définir la biodiversité, de quantifier sa valeur (des exemples numériques montrent l'écart des résultats selon les méthodes utilisées), de l'intégrer dans des outils opérationnels pour une gestion durable (ce dernier adjectif restant lui aussi à définir) des forêts et de leur intérêt économique, social et environnemental. Pour autant, il est probable qu'une utilisation saine et raisonnable des évaluations économiques pourrait permettre à terme d'entraîner des décisions sur une base la plus rationnelle et la mieux

¹ IRSTEA.

² IDDRI.

informée possible, tout en gardant présent à l'esprit les nombreux ordres de justification concurrentiels (éthique, politique, etc.).

L'érosion de la biodiversité est un problème complexe, dont la solution ne sera pas monolithique, mais constituée d'un ensemble de décisions adaptées aux contextes ou aux objectifs partiels. Le risque majeur est actuellement celui de l'inaction, qui ne fait qu'accentuer la crise. La recherche est ici nécessaire pour une meilleure compréhension des mécanismes économiques et biophysiques, et de leurs interactions.